

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3479

30 décembre 2015

SOMMAIRE

Apollon S.à.r.l.	166949	Onlychic S.A.	166946
Baumatt Genewo S.A.	166948	Origo Resources International (Luxembourg) S.à r.l.	166946
Bureau TMEX S.A.	166952	Pacific Global Management S.à r.l.	166947
Cloos Exploitation S.A.	166952	Pathway Finance USD	166949
Compagnie Financière Industrielle S.A.	166992	Perform Holding One S.à r.l.	166947
COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A.	166952	PFCE Hungary S.à r.l.	166949
CVI EMCVF Lux Holdings S.à r.l.	166951	PFCE Poland I S.à r.l.	166949
Dabe International S.A.	166953	Phoenixwatt S.à r.l.	166946
Eden Investment 1 S.à r.l.	166979	Pierrot, S.A. SPF	166949
Edouard Franklin	166952	Pizzeria de la Gare, société à responsabilité li- mitée	166947
EPF Acquisition Co 46 S.à r.l.	166959	Ploio Securitization S.à r.l.	166947
Foncière Européenne des Murs S.à r.l.	166973	Private Capital Pool SICAV-SIF	166948
GS Group	166991	Project 4 Invest (SPF) S.A.	166948
Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l.	166989	Regus Group	166948
Investeurope S.A.	166950	Regus plc	166950
Korinvest S.A.	166951	Rolling Hills S.à r.l.	166948
KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l.	166968	SABIC Luxembourg S.à.r.l.	166946
LSREF3 Lion Investments S.à r.l.	166970	Safe Corporation S.A.	166950
Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l. ..	166955	Spartol Participations S.A.	166951
Medias Pictures S.à r.l.	166992	Star Golden Share S.A.	166951
Omnibus Sàrl	166946	Stasia S.A., SPF	166950

Omnibus Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6665 Herborn, 19, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.588.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015178626/10.

(150198685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Onlychic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.883.

Le Bilan au 2 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2015178627/10.

(150198439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Phoenixwatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8469 Eischen, 46, rue de la Gaïchel.
R.C.S. Luxembourg B 171.146.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Cuelenaere
Managing Partner

Référence de publication: 2015178639/11.

(150198185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

SABIC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.170.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 86.854.

En vertu d'une lettre de démission datée du 30 septembre 2015 et adressée à la Société, Monsieur Moazzam Ali KHAN a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178739/11.

(150198270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Origo Resources International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.923.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Chris Andre RYNNING / Karl Niklas PONNERT
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015178629/12.

(150197825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pizzeria de la Gare, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178642/9.

(150197944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Ploio Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.502.

Les comptes annuels pour la période du 13 novembre 2013 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178643/10.

(150198245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pacific Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 149.551.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 2 novembre 2015

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 2 novembre 2015 que:

- La révocation de Madame Stefania Valenti, avec adresse professionnelle, 28 Via Monti, I-20123 Milan, Italie, de ses fonctions de gérant de société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015178632/16.

(150198306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Perform Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.913.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts effectuée en date du 25 septembre 2015 que la société ROTHKO INTERNATIONAL S.A., société anonyme avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, PA - 0832 -0886 Panama, République du Panama, a cédé ses 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société PERFORM HOLDING ONE S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à KELLERTON GROUP LIMITED, ayant son siège social à Quastlsky Building, P.O. Box 4389, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La cession a été dûment signifiée à la société PERFORM HOLDING ONE S. à r. l., conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015178637/19.

(150198140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Baumat Genewo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 60.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178923/9.

(150198990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Private Capital Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Investment Solutions S.A.

Référence de publication: 2015178645/10.

(150198655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Project 4 Invest (SPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.496.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015178646/10.

(150198435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Regus Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 183.501.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société,
pour une durée indéterminée, à partir de 1^{er} novembre 2015:

- Dominik Marc de Daniel, avec adresse à Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015178690/12.

(150198025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Rolling Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.256.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015178693/12.

(150198474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Apollon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.765.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015178883/9.

(150198736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.464.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015178653/10.

(150197986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 210.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015178654/10.

(150197900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pathway Finance USD, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 19.375,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.259.

—
L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 1^{er} novembre 2015:

- Dominik Marc de Daniel, avec adresse à Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015178636/12.

(150197963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Pierrot, S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.887.

—
Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015178640/12.

(150198493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Investeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 135.078.

Rectificatif remplaçant la mention déposée au Registre du Commerce le 11/05/2015 avec la référence: L150079605

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015179144/11.

(150199230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Stasia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

STASIA S.A., SPF

Référence de publication: 2015178773/13.

(150198157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Safe Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 197.273.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 septembre 2015, a transféré le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2015, du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au:

- 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour SAFE CORPORATION

Société anonyme

Référence de publication: 2015178716/14.

(150198279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Regus plc, Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.159.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 24 septembre 2015

M. Dominik Marc de Daniel ayant son adresse au Aryanastrasse 11a, 8704 Herrliberg, Suisse a été élu au conseil d'administration de la Société au 1^{er} novembre 2015 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

M. Dominique Robert de Lisle Yates, ayant son adresse au Chemin Pontet 13, 1291 Commugny, Suisse, a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015178689/15.

(150198809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Korinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015179893/9.

(150200421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Star Golden Share S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.310.

Par la présente, je vous informe que je démissionne en tant qu'administrateur de la société Star Golden Share S.A. (N° Registre du commerce B153310), ayant son siège social au 128, Boulevard de la Pétrusse, 2330 Luxembourg.

Le 02 novembre 2015.

Dominique Lang.

Référence de publication: 2015178735/10.

(150198138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Spartol Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 182.998.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 octobre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015178770/15.

(150197938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

CVI EMCVF Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 170.058.

—
Die Gesellschafterin hat mit Datum vom 01. Oktober 2015 beschlossen:

1. Die Rücktritte von Herrn Mirko FISCHER und Frau Cécile GADISSEUR von ihren Ämtern als A-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

2. Herr Alhard von KETELHODT, geboren am 27. Mai 1961 in D-Bochum, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer A-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

3. Die Rücktritte von Herrn David FRY, Herrn John BRICE und Herrn Peter VORBIRCH von ihren Ämtern als B-Geschäftsführer der Gesellschaft werden mit sofortiger Wirkung angenommen.

4. Frau Françoise GOOSE, geboren am 3. Oktober 1967 in B-Bastogne, berufliche Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Zeit als neuer B-Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

5. Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, nach L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verlegt.

Référence de publication: 2015178218/20.

(150198101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Cloos Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 192.809.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2015178196/10.

(150198468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Edouard Franklin, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 132.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015179714/12.

(150199982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4687 Differdange, 307, rue Woiwer.
R.C.S. Luxembourg B 79.058.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 19 août 2014

L'assemblée des actionnaires du 19 août 2014 a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée nomme la société EBC European Business Consulting S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, unique commissaire aux comptes de la société.
- 2) Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

Differdange, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2015178120/15.

(150198554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 130.346.

Par la présente, je soussigné Jean-Pierre BERCKMANS, Administrateur Délégué de la Société Anonyme de droit luxembourgeois MONEYLIFT S.A. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le nr B 96 010, déclare avertir tous les associés, ainsi que les autorités compétentes, de ma démission, avec effet immédiat, de la société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE SUCRIERE DE LUXEMBOURG S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le Nr. 130 346, dont le siège est à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015.

Pour MONEYLIFT S.A.

Jean-Pierre Berckmans

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015178203/17.

(150198376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Dabe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.595.

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DABE INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.595, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1206 du 20 décembre 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 114 du 13 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Fanny MEUNIER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Franka MANES, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Julie AREND, senior corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert avec effet immédiat du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Milan en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne.

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2030.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

8. Démission des administrateurs, président et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

9. Nomination de Monsieur Giovanni Paolo BERRA, conseiller financier, né à Milan (Italie), le 10 janvier 1943, demeurant à I-20100 Milan, Via A. Coari n. 11, (Italie), à la fonction d'administrateur unique, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat;

10. Décision de ne pas nommer de collège de commissaires aux comptes.

11. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

12. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

13. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 12 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

14. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du Luxembourg à Milan en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I-20121 Milan (MI), Via Statuto n. 10 (Italie), et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société en "DABE INTERNATIONAL S.R.L.",

- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

- de confirmer le capital social de un million d'euros et zéro cent (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à attribuer à l'associé unique en proportion de sa participation actuelle au capital social, après retrait et annulation du registre actuellement en circulation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2030.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir le bilan, le compte de pertes et profits arrêtés en date du 15 juillet 2015 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée examine et approuve, le rapport du commissaire aux comptes, dont copie, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, président et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à un (1) et appelle aux fonctions d'administrateur-unique («amministratore unico»):

Monsieur Giovanni Paolo BERRA, conseiller financier, né à Milan (Italie), le 10 janvier 1943, demeurant à I-20100 Italie, Via A. Coari n. 11, (Italie), jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission, avec tous pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

Dixième résolution

L'assemblée décide de ne pas nommer de collège de commissaires aux comptes.

Onzième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Douzième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Giovanni Paolo BERRA, prédésigné, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Treizième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euro.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fanny MEUNIER, Franka MANES, Julie AREND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 octobre 2015. Relation GAC/2015/8936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015175741/135.

(150195397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.613.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of October, before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135 613, having a share capital of EUR 337,500 (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2007 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary then residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Memorial) dated 20 February 2008, number 436. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a notarial deed dated October 4, 2010 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg published in the Memorial dated November 24, 2010 under number N°2556.

There appeared:

Lux European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118 705, having a share capital of EUR 25,850 (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Conversion of the 13,490 (thirteen thousand four hundred and ninety) existing ordinary shares and the (10 (ten) existing tracking shares into (i) 4,047 (four thousand forty-seven) class A shares and (ii) 9,453 (nine thousand four hundred fifty-three) class B shares having the rights and obligations as set out hereinafter;
3. Determination of the new rights and obligations attached to the class A and class B shares and subsequent amendment of articles 8, 9, 19, 20 and 21 of the Articles in order to reflect the above;
4. Delegation of powers for purposes of amending the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and to proceed on behalf of the Company with the registration of the new class of shares in the register of shareholders of the Company; and
5. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to (i) convert the 13,490 (thirteen thousand four hundred and ninety) existing ordinary shares and the 10 (ten) existing tracking shares into (i) 4,047 (four thousand forty-seven) class A shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, (the Class A Shares) and (ii) 9,453 (nine thousand four hundred fifty-three) class B shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, (the Class B Shares) and having the rights and obligations as set out hereinafter.

Third resolution

The Meeting resolves to determine the new rights and obligations attached to the Class A Shares and to the Class B Shares and to accordingly amend articles 8, 9, 19, 20 and 21 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The issued capital of the Company is set at EUR 337,500.- (three hundred thirty-seven thousand five hundred euros), divided into 4,047 (four thousand forty-seven) class A shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the Class A Shares) and 9,453 (nine thousand four hundred fifty-three) class B shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) (the Class B Shares) (Class A Shares and Class B Shares may hereafter referred to as individually a share or collectively the shares).”

“ **Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

The Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company except that (i) the Class A Shares will entitle their owner(s) to 62% of the total dividend amount and the share premium amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class A Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares (ii) and the Class B Shares will entitle their owner(s) to 38% of the total dividend amount and the share premium amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class B Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares.”

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance of the net profit is distributed to the shareholders in the proportion set out by article 9 of the Articles.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward, transferred to an extraordinary reserve.”

“ **Art. 20.** Subject to the conditions fixed by Law and by article 9 of these Articles and notwithstanding the provisions of the article 19 of the Articles, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts

prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.”

“ **Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the new class of shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting is adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The present deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed it together with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre, par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.613, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 337.500 (la Société). La Société a été constituée le 18 décembre 2007 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 février 2008 sous le numéro 436. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 octobre 2010, publié au Mémorial du 24 novembre 2010 sous le numéro 2556.

A comparu:

Lux European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.705 et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 25.850 (l'Associé Unique).

ici représenté par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion des 13.490 (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires existantes et des 10 (dix) parts sociales traçantes en (i) 4.047 (quatre mille quarante-sept) parts sociales de classe A et (ii) 9.453 (neuf mille quatre cent cinquante-trois) parts sociales de classe B conférant les droits et obligations tels qu'ils sont précisé ci-après;

3. Détermination des nouveaux droits et obligations liés aux parts sociales de classe A et parts sociales de classe B et modification subséquente des articles 8, 9, 19, 20 et 21 des Statuts afin de refléter ce qui précède;

4. Délégation de pouvoirs à l'effet de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles classes de parts sociales au sein du registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de (i) convertir les 13.490 (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires existantes et les 10 (dix) parts sociales traçantes en (i) 4.047 (quatre mille quarante-sept) parts sociales de classe A, d'une valeur nominal de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) 9.453 (neuf mille quatre cent cinquante-trois) parts sociales de classe B, d'une valeur nominal de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (les Parts Sociales de Classe B) conférant les droits et obligations tels qu'ils sont précisé ci-après.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de déterminer les nouveaux droits et obligations liés aux Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B et de modifier corrélativement les articles 8, 9, 19, 20 et 21 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social émis est fixé à EUR 337.500,- (trois cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 4.047 (quatre mille quarante-sept) parts sociales de classe A, d'une valeur nominal de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) 9.453 (neuf mille quatre cent cinquante-trois) parts sociales de classe B, d'une valeur nominal de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, (les Parts Sociales de Classe B) (les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont ci-après désignées individuellement une part sociale ou collectivement les parts sociales)».

« **Art. 9.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B confèrent des droits identiques aux associés de la Société à l'exception du fait que (i) le(s) propriétaire(s) de Parts Sociales de Classe A bénéficiera(ont) de 62% du total du montant des dividendes et du montant de la prime d'émission à distribuer par la Société à son (ses) associé(s) et, en cas de pluralités de propriétaires de Parts Sociales de Classe A, proportionnellement à leur participation au sein de ladite classe de parts sociales, (ii) et le(s) propriétaire(s) de Parts Sociales de Classe B bénéficiera(ont) de 38% du total du montant des dividendes et du montant de la prime d'émission à distribuer par la Société à son (ses) associé(s) et, en cas de pluralités de propriétaires de Parts Sociales de Classe B, proportionnellement à leur participation au sein de ladite classe de parts sociales.»

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés dans les proportions précisées à l'article 9 des Statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

« **Art. 20.** Sous réserve des conditions fixées par la Loi et par l'article 9 des présents Statuts, et nonobstant les stipulations de l'article 19 des Statuts, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la Loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 21.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, à l'effet de procéder pour le compte de la Société, à l'inscription des nouvelles classes de parts sociales au sein du registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'à la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176008/205.

(150195582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

EPF Acquisition Co 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 201.032.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

After signature “ne varietur” by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “EPF Acquisition Co 46 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2016.

Subscription and payment

Apollo EPF II Partnership, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à c/o Trust Company of the Marschall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, MH 96960, Marshall Islands,

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPF Acquisition Co 46 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2016.

Souscription et libération

Apollo EPF II Partnership, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 octobre 2015. 2LAC/2015/23759. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175792/489.

(150195916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

KoSa Luxembourg Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.162.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KoSa UK Limited, a limited liability company established and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 100 Barbirolli Square, Manchester M2 3AB, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 4938035,

here represented by Ms. Marie Dupuis, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30, 2015. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "KoSa Luxembourg Capital S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147162, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated July 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1530, dated August 7, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated August 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1881 dated September 29, 2009.

Resolutions

I. The sole shareholder declares that the activity of the Company has ceased, and resolves to dissolve anticipatively the Company.

II. The sole shareholder, as liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

III. The sole shareholder resolves to take over all the assets, liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown.

IV. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

V. The sole shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation.

VI. The sole shareholder resolves that the accounts and other documents of the Company shall remain for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, and that all the sums and assets eventually belonging to creditors who were not present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KoSa UK Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 100 Barbirolli Square, Manchester M2 3AB, Royaume-Uni et immatriculée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 4938035,

ici représenté par Mademoiselle Marie Dupuis, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «KoSa Luxembourg Capital S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147162, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1530, en date du 7 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 27 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1881, en date du 29 septembre 2009.

Résolutions

I. L'associé unique déclare que l'activité de la Société a cessé, et décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

II. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif connu de la Société est apuré ou provisionné.

III. L'associé unique décide de reprendre l'ensemble des actifs et passifs de la Société, y compris éventuellement ceux inconnus à ce jour.

IV. L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

V. L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation.

VI. L'associé unique décide que les comptes et documents de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, et que toutes les sommes et actifs qui seraient dus à tout créancier qui ne se serait pas manifesté à la clôture de la liquidation seront conservés à ce même lieu à l'attention d'un tel créancier.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Dupuis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015175984/94.

(150196351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

LSREF3 Lion Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.966.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.681.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 60,140,625.- (sixty million one hundred forty thousand six hundred twenty-five euro) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 20 October 2015, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Lion Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro), registered with the RCS under number B 188681 and incorporated under its initial name LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 July 2014, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (*Mémorial C*) dated 24 July 2014 number 1929 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 9 October 2015, not yet published in the *Mémorial C* (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 225,932 (two hundred twenty-five thousand nine hundred thirty-two) shares is held by the Sole Shareholder.

B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

(1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,725,000.- (four million seven hundred twenty-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro) to an amount of EUR 32,966,500.- (thirty-two million nine hundred sixty-six thousand five hundred euro) by way of the issuance of 37,800 (thirty-seven thousand eight hundred) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

(2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 4,725,000.- (four million seven hundred twenty-five thousand euro);

(3) Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the changes proposed above; and

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole

signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,725,000.- (four million seven hundred twenty-five thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 28,241,500.- (twenty-eight million two hundred forty-one thousand five hundred euro) to an amount of EUR 32,966,500.- (thirty-two million nine hundred sixty-six thousand five hundred euro) by way of the issuance of 37,800 (thirty-seven thousand eight hundred) New Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 37,800 (thirty-seven thousand eight hundred) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 4,725,000.- (four million seven hundred twenty-five thousand euro), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 4,725,000.- (four million seven hundred twenty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 32,966,500.- (thirty-two million nine hundred sixty-six thousand five hundred euro) represented by 263,732 (two hundred sixty-three thousand seven hundred thirty-two) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt et un octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 60.140.625,- (soixante millions cent quarante mille six cent vingt-cinq euros) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSREF3 Lion Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 188681 et constituée sous son nom initial LSREF3 Lux Investments IX S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) du 24 juillet 2014, numéro 1929 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2015, non encore publié au Mémorial C (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 225.932 (deux cent vingt-cinq mille neuf cent trente-deux) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.725.000,- (quatre millions sept cent vingt-cinq mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros) à un montant de EUR 32.966.500,- (trente-deux millions neuf cent soixante-six mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 37.800 (trente-sept mille huit cents) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

(2) Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 4.725.000,- (quatre millions sept cent vingt-cinq mille euros);

(3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

(4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.725.000,- (quatre millions sept cent vingt-cinq mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 28.241.500,- (vingt-huit millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros) à un montant de EUR 32.966.500,- (trente-deux millions neuf cent soixante-six mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 37.800 (trente-sept mille huit cents) Nouvelles Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 37.800 (trente-sept mille huit cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de EUR 4.725.000,- (quatre millions sept cent vingt-cinq mille euros), qui est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 4.725.000,- (quatre millions sept cent vingt-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 32.966.500,-(trente-deux millions neuf cent soixante-six mille cinq cents euros), représenté par 263.732 (deux cent soixante-trois mille sept cent trente-deux) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille huit cents euros (EUR 3.800.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire des parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 octobre 2015. 2LAC/2015/23891. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015176039/178.

(150195652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Foncière Européenne des Murs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.040.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Eric BENDAVID, chef d'entreprise, né à Casablanca (Maroc), le 20 septembre 1970, demeurant à 7B REHOV HATSMAOUT, 4341202 RAANANA, ISRAEL; et

2) Madame Mae SOUILLOT épouse BENDAVID, sans profession, née au Muret (France), le 18 mai 1977, demeurant à 7B REHOV HATSMAOUT, 4341202 RAANANA, ISRAEL, ici représentée par Monsieur Jonathan NORMAN, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, annexée au présente acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FONCIÈRE EUROPÉENNE DES MURS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux millions huit cent soixante-quinze mille cent euros (2.875.100,- EUR), représenté par vingt-huit mille sept cent cinquante et une (28.751) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Les Associés décident de créer les classes de parts sociales suivantes:

(i) Parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) les parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") et (x) les parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions huit cent soixante-quinze mille cent euros (2.875.100,- EUR) représentés par:

a) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe A d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

b) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe B d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

c) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe C d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

d) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe D d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

e) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe E d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

f) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe F d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

g) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe G d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

h) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe H d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

i) deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) Parts Sociales de Classe I d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune,

j) deux mille huit cent soixante-seize (2.876) Parts Sociales de Classe J d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

(Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront individuellement désignées en tant que "Classe de Parts Sociales" et chaque part sociale sera désignée en tant que "Part Sociale" et collectivement les "Parts Sociales").

Sous réserve des articles 12 et 13, en cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera accordé et payé de la manière suivante:

(i) Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout autre dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(ii) Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(iii) Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A et B entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(iv) Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B et C entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(v) Parts Sociales de Classe E

Les Parts Sociales de Classe E bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C et D entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(vi) Parts Sociales de Classe F

Les Parts Sociales de Classe F bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C, D et E entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(vii) Parts Sociales de Classe G

Les Parts Sociales de Classe G bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E et F entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(viii) Parts Sociales de Classe H

Les Parts Sociales de Classe H bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F et G entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(ix) Parts Sociales de Classe I

Les Parts Sociales de Classe I bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G et H entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

(x) Parts Sociales de Classe J

Les Parts Sociales de Classe J bénéficient d'un dividende préférentiel payable avant tout dividende ordinaire, et ce jusqu'à un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR). Ce dividende préférentiel n'étant versé qu'une fois le dividende préférentiel alloué aux Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H et I entièrement distribué. Le solde du dividende décrété sera alloué à l'ensemble des Parts Sociales constituant le capital social de la Société.

Art. 7. Chaque Part Sociale bénéficiera d'un droit de vote simple.

Art. 8. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 9. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des Parts Sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 12. Les Classes de Parts Sociales sont librement rachetables à l'initiative de la Société et les rachats s'effectueront dans l'ordre numérique (en commençant par les Parts Sociales de Classe A).

Le prix de rachat des Classes de Parts Sociales sera évalué en tenant compte de la valeur nominale des Parts Sociales augmentée du montant distribuable tel que défini à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 13. En cas de liquidation de la Société, le boni de liquidation éventuel sera réparti comme suit:

(i) Parts Sociales de Classe A

Les Parts Sociales de Classe A ont droit à 20% de la valeur du boni de liquidation.

(ii) Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales de Classe B ont droit à 15% de la valeur du boni de liquidation.

(iii) Parts Sociales de Classe C

Les Parts Sociales de Classe C ont droit à 15% de la valeur du boni de liquidation.

(iv) Parts Sociales de Classe D

Les Parts Sociales de Classe D ont droit à 12% de la valeur du boni de liquidation.

(v) Parts Sociales de Classe E

Les Parts Sociales de Classe E ont droit à 10% de la valeur du boni de liquidation.

(vi) Parts Sociales de Classe F

Les Parts Sociales de Classe F ont droit à 8% de la valeur du boni de liquidation.

(vii) Parts Sociales de Classe G

Les Parts Sociales de Classe G ont droit à 5% de la valeur du boni de liquidation.

(viii) Parts Sociales de Classe H

Les Parts Sociales de Classe H ont droit à 5% de la valeur du boni de liquidation.

(ix) Parts Sociales de Classe I

Les Parts Sociales de Classe I ont droit à 5% de la valeur du boni de liquidation.

(x) Parts Sociale de Classe J

Les Parts Sociales de Classe I ont droit à 5% de la valeur du boni de liquidation.

Le boni de liquidation correspond à la valeur nominale des Parts Sociales augmentée de la somme totale du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices nets reportés) dans la mesure où les Associés auraient été habilités à percevoir des distributions de dividendes conformément à l'article 6, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmentés du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée mais réduites par toute perte (y compris les pertes reportées).

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

Art. 15. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise

pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 16. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Art. 17. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 18. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 21. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 22. L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les vingt-huit mille sept cent cinquante et une (28.751) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Eric BENDAVID, pré-qualifié,	28.750
vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) Parts Sociales de Classe A à J,	
2) Madame Mae SOUILLOT épouse BENDAVID, pré-qualifiée,	1
une (1) Part Sociale de Classe J,	
Total: vingt-huit mille sept cent cinquante et une parts sociales,	28.751

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits comme suit:

- la (1) Part Sociale de Classe J souscrite par Madame Mae SOUILLOT épouse BENDAVID, pré-qualifiée, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (100,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; et

- les vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) Parts Sociales de Classe A à J souscrites par Monsieur Eric BENDAVID, pré-qualifié, moyennant apport en nature consistant en soixante-neuf (69) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, représentant sept pour cent (7%) du capital social de la société par actions simplifiée régie par les lois de France "FONCIERE BEAUVAU", établie et ayant son siège social à F-75008 Paris, 50, avenue des Champs-Elysées, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 519 494 397, (ci-après l'"Apport").

Evaluation de l'apport en nature total

La valeur de l'Apport est évaluée, d'un commun accord des associés, à deux millions huit cent soixante-quinze mille euros (2.875.000,- EUR).

Preuve de libération, de la valeur et de l'existence des apports

La preuve de l'existence et la valeur de l'Apports en nature est fournie par des documents sociaux de la société "FONCIERE BEAUVAU" ainsi que par un certificat émis par l'organe d'administration de la prédite société en date du 8 septembre 2015, attestant la valeur, le nombre actuel des actions et leur appartenance actuelle.

Le certificat, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Eric BENDAVID, en tant que co-fondateur et apporteur déclare:

- que toutes les actions apportées sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- qu'il est l'unique propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que l'Apport est effectif, sans réserve, à partir d'aujourd'hui;
- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 3.300,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
2. Monsieur Eric BENDAVID, chef d'entreprise, né à Casablanca (Maroc), le 20 septembre 1970, demeurant à 7B REHOV HATSMOUT, 4341202 RAANANA, ISRAEL, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite aux parties comparantes, lesdites parties comparantes ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Bendavid, Norman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Référence de publication: 2015175833/303.

(150196021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Eden Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.029.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of October,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Eden Holdings S.à r.l., a private limited liability (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ninety-five thousand British pounds (GBP 95,000), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and currently in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) (the Subscriber).

The Subscriber is hereby represented by Mr Christophe Balthazard, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Proxyholder).

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to record the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

1. Form - Name - Registered office - Purpose - Duration.

1.1 Form and name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company will exist under the name of Eden Investment 1 S.à r.l. (the Company).

1.2 Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the same municipality by a resolution of the Manager, or, in case of a plurality of Managers, by a resolution of the Board of Managers. The registered office of the Company may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted in the manner required by the Law for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager, or, in case of a plurality of Managers, a resolution of the Board of Managers.

In the event that the Manager or the Board of Managers determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

1.3 Purpose

The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or abroad, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, transfer by sale, exchange, short sell and margin trade or finance, or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue shares, warrants and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may further lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares, warrants or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The Company may participate as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limited. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. For the avoidance of doubt, the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Luxembourg banking act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended from time to time.

1.4 Duration

The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

2. Share capital and shares.

2.1 Issued share capital

The share capital of the Company is set at thirteen thousand British pounds (GBP 13,000) represented by thirteen thousand (13,000) shares having a nominal value of one British pound (GBP 1.00) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligation attaching to the shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any share to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholders to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

2.2 Shares

(A) General

Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one holder per share, even in the case that the shares are owned in common by more than one holder. Therefore, in such a case, the joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law and by the Articles.

(B) Subscription and transfer of shares

The Company's shares are freely transferable among the shareholders or, if there is no more than one shareholder, towards third parties.

If the Company has more than one shareholder, any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the prior approval of such transfer given by the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or to the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

(C) Voting rights

Each share entitles its holder to one vote at any ordinary and extraordinary general meetings of the Company.

(D) Profit sharing

The Company may decide to distribute profits in accordance with article 5.3 of the Articles.

2.3 Increase and reduction of the share capital

The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendments of the Articles, or, as the case may be, by the Law

3. Board of managers - Statutory auditors.

3.1 Board of Managers

The Company will be managed and administrated by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least two members who need not be shareholders (the Managers, and individually a Manager).

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

3.2 Meetings of the Board of Managers

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or any other Manager.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one day notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least half of the Managers, with at least two Managers being present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

3.3 Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by (i) the Chairman and by the secretary (if any), or (ii) by any two Managers. Any proxies will remain attached thereto.

3.4 Powers of the Board of Managers

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

3.5 Delegation of powers

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

3.6 Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

3.7 Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

3.8 Statutory auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

4. General meetings of shareholders.

4.1 Powers and voting rights

The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 4.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

4.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

The shareholders may be convened or consulted by any Manager. The Board of Managers or, failing which, the statutory auditor(s) (if any), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders holding together 100% (one hundred per cent.) of the share capital of the Company.

5. Financial year - Distribution of profits.

5.1 Financial year

The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

5.2 Adoption of financial statements

Each year, on 31 December, the accounts are closed and the Board of Managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts, as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities,

with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the Managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

5.3 Allocation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law (the Legal Reserve). This allocation will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the shareholders as dividend, each share entitling to the same proportion of such distributions

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board of Managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to declare and pay interim dividends is taken by the Board of Managers within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

6. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles, unless otherwise provided by Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares in accordance with article 5.3.

7. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

Thereupon, the Subscriber, Eden Holdings S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for all the thirteen thousand (13,000) shares, with a nominal value of one British pound (GBP 1.00) each.

The shares have been fully paid-up by way of a contribution in cash, as outlined above, so that the amount of thirteen thousand British pounds (GBP 13,000) is now at the free disposal of the Company, evidence of which had been provided to the undersigned notary.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Shareholder.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder, representing the entire subscribed share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- (a) The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (b) The number of Managers of the Company is set at two (2);
- (c) The following individuals are appointed as Managers of the Company for an indefinite period of time:
 - (i) Mr Thierry Drinka, born on 11 October 1968 in Laon, France, professionally residing at 3, rue Wolfgang-Amadeus Mozart, L-2166 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(ii) Mr Julien Petitfrère, born on 17 March 1981 in Thionville, France, professionally residing at 3, rue Wolfgang-Amadeus Mozart, L-2166 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Proxyholder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same Proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the Proxyholder of the Subscriber, said Proxyholder signed, together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour d'octobre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Eden Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de quatre-vingt quinze mille livres sterling (GBP 95.000), son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Souscripteur).

Le Souscripteur est représenté par M. Christophe Balthazard, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare ainsi constituer:

1. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée.

1.1 Forme et dénomination

Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société adoptera la dénomination de Eden Investment 1 S.à r.l. (la Société).

1.2 Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du Gérant unique, ou, en cas de plusieurs Gérants, du Conseil de Gérance. Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts, conformément aux Statuts.

Il peut être créé par simple résolution du Gérant unique ou par décision du Conseil de Gérance en cas de pluralité de Gérants, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans les cas où le Gérant unique ou le Conseil de Gérance estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, demeurera une société luxembourgeoise.

1.3 Objet social

La Société a pour objet la prise et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par achat ou par souscription, aliéner par vente, échanger, vendre à découvert, faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur des titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions, de warrants et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions, de warrants ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations à marge et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

La Société peut participer, comme associée, détentrice ou investisseur dans, ou entité prêteuse à, des sociétés de personnes, sociétés à responsabilité limitée, sociétés de capitaux ou tout autre véhicule ou personnes, dont l'activité est liée à des biens immobiliers, comprenant, entre autres, la détention, la cession, la location, le financement, le développement et/ou la gestion des ces biens immobiliers, ou la fourniture de services en relation avec ces biens immobiliers.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant énoncé. Afin d'éviter toute ambiguïté, la Société ne peut entreprendre aucune activité qui tomberait sous le champ d'application de, et qui serait régie par, la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

1.4 Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle ne peut être dissoute en raison d'un décès, de la suspension des droits civils, d'une incapacité, d'une insolvabilité, d'une faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs salariés.

2. Capital social et parts sociales.

2.1 Capital social émis

Le capital social de la Société est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000) représenté par treize mille (13.000) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune, et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Les associés peuvent effectuer des apports à la Société en Capitaux Propres et les montants apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres correspond aux montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués dans les comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres ("compte 115 apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" du plan comptable et normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

2.2 Parts sociales

(A) Généralités

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaîtra seulement un détenteur par part sociale, même dans le cas où les parts sociales sont détenues en commun par plus d'un détenteur. Dans ce cas, les copropriétaires indivis devront désigner un seul représentant qui les représentera tous envers la Société.

Un registre des associés sera tenu à l'office du registre de la Société en accord avec les règles de Loi et pourra être examiné par chacun des associés qui l'exige.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites imposées par la Loi et les Statuts.

(B) Souscription et transferts des parts sociales

Les parts sociales de la Société sont librement transférables entre les associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à l'égard des tiers.

Si la Société a plus d'un associé, tout transfert inter vivos à un nouvel associé est sujet à une approbation d'un tel transfert donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé défunt pourront seulement être transférées aux nouveaux associés assujettis à l'approbation d'un tel transfert donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une telle approbation est, cependant, nullement requis en cas de transmission de ces parts sociales aux

parents, descendants, ou par le conjoint survivant. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

(C) Droits de vote

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société.

(D) Partage des bénéfices

Les profits que la Société peut, le cas échéant, décider de distribuer doivent être ventilés selon les termes décrits à l'article 5.3 des Statuts.

2.3 Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

3. Conseil de gérance - Commissaires aux comptes.

3.1 Conseil de Gérance

La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé de deux membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les Gérants et chacun individuellement, un Gérant).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

3.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le Président). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président or de tout Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins un jour à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

N'importe quel Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation d'au moins la moitié des Gérants en fonction, avec au moins la présence de deux Gérants. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

3.3 Minutes des réunions du Conseil de Gérance

Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par (i) le Président et par le secrétaire (le cas échéant), ou (ii) par deux des Gérants. Les procurations y resteront annexées.

3.4 Pouvoir du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

3.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

3.6 Conflit d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

3.7 Représentation de la Société

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout Gérant ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

3.8 Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

4. Assemblée générale des associés.

4.1 Pouvoirs et droits de Vote L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 4.2 des Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

4.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout Gérant. Le Conseil de Gérance ou, à défaut, le (les) réviseur (s) agréé(s), (s'il y en a) doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

Les assemblées générales des associés seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le/la représenter à toute assemblée générale des associés.

Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés, détenant ensemble 100% (cent pourcent) du capital social de la Société.

5. Exercice social - Distribution des bénéfices.

5.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

5.2 Approbation des comptes annuels

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont clôturés et le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan, s'il y en a, au siège social de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

5.3 Affectation des bénéfices

Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer, ensemble avec les profits reportés des exercices sociaux antérieurs, les réserves distribuables ou la prime d'émission, aux associés comme dividende, chaque part sociale donnant droit à la même proportion de ces distributions.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance de la Société;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reports et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de déclarer et de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

6. Dissolution - Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti aux détenteurs des parts sociales en applications des dispositions de l'article 5.3 des Statuts.

7. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Sur cette base, le Souscripteur, Eden Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité des treize mille (13.000) parts sociales de la Société, ayant chacune une valeur nominale de une (1) livre sterling.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, comme décrit ci-dessus, de manière à ce que le montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) soit désormais à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve en a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est désormais désigné l'Associé.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

- (a) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (b) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2);
- (c) Les personnes suivantes sont nommées Gérants pour une période indéterminée:
- (i) M. Thierry Drinka, né le 11 octobre 1968, à Laon, France, résidant professionnellement au 3, rue Wolfgang-Amadeus Mozart, L-2166 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et;
- (ii) M. Julien Petitfrère, né le 17 mars 1981, à Thionville, France, résidant professionnellement au 3, rue Wolfgang-Amadeus Mozart, L-2166 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Le présent acte a été fait et passé au Luxembourg, à la date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du Mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande du Mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte a été lu au Mandataire du Souscripteur, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: C. BALTHAZARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: DAC/2015/17672. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175764/581.

(150195887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.330,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.024.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), duly incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, The Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 10145891,

here represented by Mrs Liudmila Gorodnikova, avocate, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal dated October 13, 2015,

the said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.024 incorporated pursuant to a deed of Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 531 on 4 April 2007. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated 5 December 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 229 on 27 January 2012. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital, takes and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety US Dollars (USD 190) so as to raise it from its current amount of twenty thousand one hundred forty US Dollars (USD 20,140) up to twenty thousand three hundred thirty US Dollars (USD 20,330), through the issue of one (1) new share without indication of a nominal value.

Subscription and payment

The new share is subscribed by the sole shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total amount of two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000), out of which one hundred ninety US Dollars (USD 190) are allocated to the share capital and the remaining amount i.e. two million four hundred ninety-nine thousand eight hundred and ten US Dollars (USD 2,499,810) are allocated to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by the sole shareholder, so that the total amount of two million five hundred thousand US Dollars (USD 2,500,000) is at the free disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at twenty thousand three hundred thirty US Dollars (USD 20,330), represented by one hundred seven (107) shares without indication of a nominal value."

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant nous, Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Hewlett-Packard EMEA Holdings II B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), existant selon les lois néerlandaises, ayant son siège officiel à Amstelveen, Pays-Bas, et l'adresse de son siège social au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 10145891,

ici représentée par Madame Liudmila Gorodnikova, avocate, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2015.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Hewlett-Packard Luxembourg Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.024, constituée selon acte reçu par Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 531 en date du 4 avril 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le même notaire en date du 5 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 229 en date du 27 janvier 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de d'augmenter le capital social de la Société par cent quatre-vingt-dix US Dollars (USD 190) pour le porter de son montant actuel de vingt mille cent quarante US Dollars (USD 20.140) jusqu'à un montant de vingt mille trois cent trente US Dollars (USD 20.330) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale sans indication de valeur nominale.

Souscription et libération

La nouvelle part sociale est souscrite par l'associé unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de deux millions cinq cent mille US Dollars (USD 2.500.000), desquelles cent quatre-vingt-dix US Dollars (US 190) sont affectés au capital social de la Société, et le solde, soit deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent dix US Dollars (USD 2.499.810) au compte prime d'émission de la Société.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en espèces par l'associé unique, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille US Dollars (USD 2.500.000) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille trois cent trente US Dollars (USD 20.330), représenté par cent sept (107) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gordnikova, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 octobre 2015. GAC/2015/8829. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175889/108.

(150195180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

GS Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 175.466.

L'an deux mille quinze,

le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Yacine AOUABDIA, dirigeant de sociétés, demeurant à L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

2.- Monsieur Sami AOUABDIA, dirigeant de sociétés, demeurant à L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

3.- Monsieur Nabil AOUABDIA, dirigeant de sociétés, demeurant à F-68120 Pfastatt, 57, rue de l'Ancien Fossé.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Daniel EPPS, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2356 Luxembourg, 2, rue de Pulvermuehl, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 20 octobre 2015,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GS GROUP, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 175.466 (NIN 2012 24 59 005).

Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2012,

publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 926 du 18 avril 2013.

Que le capital social de la société s'élève à treize mille Euros (€ 13.000), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent trente Euros (€ 130.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Yacine AOUABDIA, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
2.- Monsieur Sami AOUABDIA, prénommé, trente-trois parts sociales	33
3.- Monsieur Nabil AOUABDIA, prénommé, trente-trois parts sociales	33
TOTAL: CENT parts sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'installation, le conseil et la vente de systèmes de surveillance et de sécurité.

La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8057 Bertrange, 15, rue du chemin de Fer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. EPPS, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 octobre 2015. Relation: GAC/2015/9018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2015.

Référence de publication: 2015175884/60.

(150195404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2015.

Medias Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.840.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015178581/10.

(150198515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2015.

Compagnie Financière Industrielle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 36.195.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015179650/12.

(150199883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.